

# Quelle gestion des déchets dans l'Ain ?

La commission consultative du plan des ordures ménagères, composée notamment de conseillers généraux et municipaux, de membres de services de l'Etat, des chambres consulaires, d'acteurs professionnels du traitement des déchets et d'associations de protection de l'environnement et de consommateurs, s'est réunie le 17 septembre 2009, à l'Hôtel du Département, à Bourg-en-Bresse. L'occasion de faire le point sur le traitement des ordures ménagères dans l'Ain et la mise en place de plans de prévention des déchets.

**PRÉSERVER**  
notre qualité de vie

## Un plan régional pour la prévention de la toxicité des déchets

La commission consultative du plan des ordures ménagères a émis un avis favorable sur le projet de Plan régional d'élimination des déchets dangereux (PREDD) élaboré par la Région.

Ce plan a pour objectifs :

- de prévenir la production de déchets dangereux et de réduire leur nocivité afin de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires,
- d'améliorer le captage et la collecte des déchets dangereux diffus afin de mieux maîtriser les flux et diminuer les risques de gestion non contrôlée,
- de favoriser la valorisation des déchets dangereux afin de maximiser les gains environnementaux, économiques et sociaux, liés à leur traitement,
- d'optimiser le regroupement des déchets dangereux et réduire les distances parcourues, en incitant à une gestion de proximité,
- de privilégier les modes de transports alternatifs.

## Un plan départemental de prévention des déchets

Pour répondre aux dernières orientations du Grenelle de l'environnement, la commission consultative du plan des ordures ménagères a décidé la mise en place d'un plan départemental de prévention des déchets, dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il sera financé à 50 % par le Conseil général et à 50 % par l'ADEME, ce qui représente une participation du Département d'environ 40 000 euros par an, pendant 5 ans.

Ce plan, dont l'objectif est de réduire le volume des déchets en amont de la collecte, se décline en quatre grandes priorités :

- la promotion des comportements écocitoyens,
- l'encouragement à recycler et à ressourcer pour ne pas jeter,
- l'implication des entreprises dans cette prévention des déchets, en lien avec la CCI,
- le rôle des collectivités qui se devront d'être « exemplaires ».

## Zoom sur...

### ... les poubelles des Français

L'ADEME a mené une étude, à l'échelle nationale, sur les déchets ménagers et leur évolution ces 15 dernières années (1992/2007).

On constate :

- une stabilité de la quantité globale d'ordures ménagères : 391 kg / pers / an,
- peu de changement dans le contenu des poubelles des Français,
- 22 % du tonnage global des ordures ménagères résiduelles (poubelles grises) provient des déchets des activités économiques,
- la diminution de 7% des emballages et la baisse de leur toxicité, grâce notamment au développement des collectes sélectives.

### ... l'avancée des recycleries-ressourceries dans l'Ain

• Ouverte en 2008, la recyclerie d'Arbent (Planet'aire) a permis la création de 24 emplois permanents et l'accompagnement professionnel de 350 personnes.

• Le projet de ressourcerie sur le territoire du Smictom Saône-Dombes est bien abouti : l'appel à candidature pour une étude préalable a eu lieu. Reste à définir la localisation de la future ressourcerie.

• Dans le pays de Gex et dans la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, deux autres projets sont en cours.

### ... les déchets du BTP

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2 et la perspective d'un éventuel transfert de compétences de la gestion des déchets du BTP, de l'Etat aux Conseils généraux, le Département a engagé une démarche de partenariat avec la DDE.

### ... 3 démarches locales allant dans le sens des orientations du plan des ordures ménagères :

• Volonté de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et du Smidom de Thoissey de mettre en place une redevance incitative, dans le but d'optimiser la gestion des déchets.

• Dans la Communauté de communes de Saint-Trivier-de-Courtes, volonté de développer la collecte de la fraction fermentescible des ordures ménagères : sensibilisation des habitants au compostage individuel et pour les personnes en immeubles, organisation de collectes en porte-à-porte avec des camions spécifiques.

**PRÉSERVER**  
notre qualité de vie

#### Contact presse

Conseil général de l'Ain

Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 32 32 16

Courriel : [communication@cg01.fr](mailto:communication@cg01.fr) [www.ain.fr](http://www.ain.fr)